

Démarches étudiant « Erasmus » stages (Europe, Belgica)
(EREUSMT - ERBESMT)

Avant le départ de l'étudiant :

1. **Sélection des candidat.e.s au sein du département :** le/la coordinateur/rice internationale transmet la liste des sélectionné.e.s. au Bureau du Service international (SI).
2. Le SI envoie un mail aux sélectionné.e.s avec un lien vers la **plateforme « Mobility-Online » (MO)** pour compléter le **formulaire de demande de bourse Erasmus SMT** et poursuivre le processus proposé par cette plateforme pour y déposer TOUS les documents qui lui seront demandés.
3. Les documents à déposer sur la plateforme sont les suivants :
 - a) Copie signée (digitalement) du formulaire de demande de bourse
 - b) Photo numérique
 - c) Copie de carte d'identité (R/V)
 - d) Copie de la carte d'assurance-maladie pour l'Europe (carte bleue de type Eurocross)
 - e) Copie du CV
 - f) Copie de la lettre de motivation
 - g) Copie du dernier relevé de notes (bulletin HELHa)
 - h) Copie de l'attestation de bourse d'études FWB (si c'est la cas)
 - i) Copie des bulletins HELHa des années antérieures.
 - j) Dossier de risque en temps de Crise COVID-19
 - k) **Convention de stage HELHa** signée par le coordinateur de section, l'organisme d'accueil et l'étudiant
 - l) **Convention de stage Erasmus** (Learning agreement for Traineeship) (SMT) incluant les coordonnées de l'organisme d'accueil et le programme de stage
 - m) Evaluation du **pré-test linguistique** (uniquement pour Erasmus Europe)
 - n) **Contrat de bourse de mobilité** (rédigé par le BI) et signé (digitalement)
 - o) Preuve de logement pour les séjours Belgica uniquement

Durant son séjour :

1. A l'arrivée sur place : faire signer la convention Erasmus (Learning Agreement for Traineeship - SMT) par l'organisme d'accueil qui y mentionne la date de début des activités de stage en page 2/3.

CE DOCUMENT (les pages 1 à 2 avec les 3 signatures) DOIT ETRE DEPOSE sur la Mobility-Online (MO) dans le courant de la 1^e semaine d'arrivée sur place, pour permettre le versement de l'acompte de la bourse.
2. Utiliser la page 3 de la Convention Erasmus - SMT (*Durant la mobilité*) pour signaler toute modification durant le séjour (lieu de stage, langue, durée...). A déposer sur la plateforme si c'est le cas.

Au retour de l'étudiant :

1. Déposer la 3^e partie (page 4) de la Convention Erasmus – SMT (*Après la mobilité*) avec mention des dates de séjour et de la signature de l'organisme d'accueil, sur la plateforme MO.
2. Déposer une **copie de l'évaluation de stage**.
3. Rapport de mobilité étudiant STAGE à compléter en ligne au plus tard un mois après le retour. Un code d'accès et les procédures vous seront fournis via votre boîte mail HELHa et le déposer sur MO.
4. Pour les étudiants Erasmus Europe : participation au **post-test en ligne** (une des 18 langues). Pour les étudiants Erasmus Belgica, la copie de leur contrat de location et les preuves de paiement.